

Mais où va la culture ?!

**RDV THEMATIQUE
culture & politique**

Lyon, 26 mai 2009
<http://maisouvalaculture.wordpress.com>

Propos recueillis pendant la réunion, nous n'avons pas voulu transformer certains points de vue.

Cette réunion avait pour objectif de reprendre les questionnements évoqués sur le thème "culture et politique". Il n'était pas question de faire un état des lieux mais d'aller au-delà de la critique, avoir une vue plus large. Ce thème en regroupe bien d'autre, aussi nous avons choisi de centrer les débats sur quelques grandes lignes :

La dimension politique des actions culturelles ?

Comment s'organise la politique culturelle dans le contexte actuel ?

Quelles voies trouver pour réinventer les choses ?

Ce compte-rendu retrace les échanges en les réorganisant par questions, le débat est bien sûr toujours ouvert car nous n'avons pas pu parler de tout !

En présence de

Magali Da Silva, chargée de communication et diffusion à la Cie les arTpenteurs

Igor Deschamps, MetaLab

Vivien Dupuet, chargé de mission Economie sociale et solidaire

Lucine Duverger, chargée de relations publiques au Théâtre de Givors (69)

Sébastien Escande, initiateur des concerts Barbe à pop, éditeur indépendant

Anne-Céline Genevois, responsable de projet de la Caravane des dix mots Rhône-Alpes

Cécile Martinon, chargée de projet édition jeunesse

Célia Ridé, MetaLab, chargée de relations publiques au Toboggan

Animation et restitution :

Anaïs Eschenbrenner, responsable de la Caravane des dix mots / projet international

Bénédicte Beaudot, chargée de développement / association d'action culturelle

Quel rôle ont les collectivités territoriales dans la politique culturelle ?

La décentralisation culturelle n'est pas encore faite entièrement, la répartition des compétences est en cours, comme en témoigne la prise de position progressive des communautés d'agglomérations sur ce sujet.

On entend souvent que le financement de l'Etat correspond à 1/3 des financements publics de la culture, contre 2/3 assurés par les collectivités. Que penser de cette répartition ?

Les fonds de l'Etat alloués à la culture sont difficilement quantifiables car bien souvent interministériels (social / aménagement du territoire / international ...). Nous aurions besoin d'une plus grande transparence pour juger sur la base d'une meilleure vue d'ensemble.

On note de plus en plus une imbrication, un maillage des financements publics (par exemple : DRAC+Ville+Région). Une collectivité s'engage si un autre financeur s'est déjà engagé. Les engagements se font en résonance les uns aux autres, « il pleut là où c'est mouillé ». Cette situation pose la question des structures naissantes ou projets en phase de tests, qui peinent à trouver la première pierre qui les aidera à se développer.

Si la politique culturelle repose uniquement sur les collectivités territoriales, il risque de se développer des inégalités entre les territoires (richesse / pauvreté du territoire en question, faible / grande densité de population, zone rurale / urbaine...).

Les agents et élus des collectivités territoriales ne sont pas toujours bien accompagnés dans le transfert de compétences, ou n'ont pas toutes les clés de compréhension du secteur, ce qui entretient la navigation à vue d'un secteur sans politique ni vision à long terme.

Aussi, on remarque que la majeure partie des financements des collectivités locales est destinée aux grandes institutions culturelles. Ces structures budgétivores représentent 98% du budget d'une ville

comme Lyon, dont les possibilités d'intervention sur des champs innovants et nouveaux sont de fait très réduites. Les diminutions de budget sont souvent amputées sur les petits projets, alors que les institutions croissent.

Pour autant, la politique culturelle se réduit-elle à son financement ?

Pourquoi lorsque l'on évoque la culture et le politique, revient-on inéluctablement sur son financement ?

Il semble que chaque collectivité devrait avoir ses propres objectifs de politique culturelle. Patrice Béghain, dans sa lettre écrite sur le blog, préconise que chaque collectivité ait un « parc » de structures à financer. Le rôle de l'Etat serait alors de surveiller, un pouvoir de veille. On peut noter que les conseillers DRAC sont déjà censés avoir ce rôle : celui d'accompagner, de veiller à un secteur précis, de pouvoir garantir la cohérence des actions par rapport à une politique définie.

Existe-t-il une décentralisation sectorielle, différente selon les genres artistiques ?

La décentralisation a en effet été très structurée institutionnellement pour certains secteurs (patrimoine, théâtre, art contemporain). D'autres suivent plus ou moins ce mouvement, au gré souvent des affinités locales (musique, danse...), les nouvelles formes d'art ayant du mal à trouver leur place dans ce contexte (arts numériques...).

Réforme des pouvoirs publics

Le rôle de veille sur les territoires est aujourd'hui assuré à l'échelle de la Préfecture : ce pouvoir se renforce aujourd'hui nettement avec la réforme générale des pouvoirs publics. Il y a selon nous un grand risque à recentrer tout le pouvoir dans les mains d'un seul homme, le Préfet de Région. La réforme actuelle des pouvoirs publics s'apparente à un démantèlement pur et simple de certaines structures existantes.

L'ACSE (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - anciennement FAS puis FASILD) a depuis 15 ans une mission d'intégration des personnes en situation d'immigration. Cette agence est peu à peu démantelée en région.

En lien avec la naissance du ministère de l'immigration, on note que les acteurs de l'ACSE ou de la direction régionale de la Jeunesse et des Sports quittent leurs postes pour devenir délégué du Préfet : par territoire, ils procèdent aujourd'hui à un contrôle systématique de tous les financements publics accordés, selon des grilles d'évaluation et des objectifs émanant directement du gouvernement. « Ils renforcent la présence de l'Etat et ses politiques de droit commun dans les quartiers » précise Jacques Gérard, Préfet de la Région Rhône-Alpes¹. Cette situation est alarmante en ce sens qu'elle concentre les pouvoirs dans les mains d'un seul homme, le Préfet de Région.

Concernant l'offre culturelle en milieu carcéral : les SPIP (services pénitentiaires d'insertion et de probation) ont permis une considérable ouverture culturelle en milieu pénitentiaire. Aujourd'hui, il y a un recentrement des missions de la prison sur la lutte contre la récidive. Les actions culturelles sont de fait écartées, réduites aux yeux de l'institution carcérale au rang d'actions inutiles, sans pertinence par rapport aux objectifs.

On note ce type de décisions dans de nombreux domaines actuellement : les hôpitaux, l'université, l'école, la recherche, le social... Toutes les grandes avancées sont en phase de recul. Partout on note une volonté de rationalisation par rapport à des objectifs précis (l'intégration sur le marché de l'emploi et la rentabilité économique du service public). Plus de place donc pour l'approche ludique, artistique, culturelle... humaine.

Quelle société voulons-nous construire sur de telles bases ? Il est de notre devoir de dénoncer cela, de s'y opposer, mais comment faire face à tant d'hypocrisie et un tel manque de transparence ?

Là où la politique est dépassée...

Il y a souvent une difficulté pour les agents territoriaux à comprendre les rouages du secteur culturel : les élus ne sont en effet pas forcément experts en la matière et il semble parfois compliqué d'allier les objectifs d'une politique de territoire sans instrumentaliser les projets.

Il y a une logique à ce qu'un représentant des contribuables accorde les fonds publics, c'est le rôle de l'élu. Mais une question se pose, celle de l'audace des élus.

Par ailleurs, il arrive souvent que d'autres politiques aient des incidences directes sur le secteur culturel.

On constate que la Loi HADOPI (sur le téléchargement illégal) a des impacts considérables dans le champ de la culture, mais cette décision politique n'est pas prise dans le cadre d'une politique culturelle. Le débat n'a été que très partiellement dévoilé au grand public, le ministère de la Culture n'a

¹ Dans un article paru dans le Progrès en juin 2009.

porté aucune parole forte, le débat est resté superficiel et politicien alors qu'il questionne une révolution des modes d'accès à la culture.

Le secteur culturel est de plus en plus géré comme un domaine économique à part entière. On n'est plus dans l'«exception culturelle».

Le Ministère de la culture tend vers une défaite totale de pouvoir sur le législatif et l'administratif.

Les politiques incitatives de l'emploi, comme celle du CAE (contrat d'aide à l'emploi), sont à l'image de la précarité dans le secteur, limitant le salaire et la durée des postes. Si ces dispositifs sont de très bonnes opportunités pour le secteur culturel afin de dynamiser des actions et créer les conditions d'une pérennisation des projets, les subventions sur les emplois peuvent conduire à déresponsabiliser les employeurs et ne créent aucune perspective à long terme. En effet, la procédure habituelle de subvention au projet ne prend que très partiellement en compte les frais de fonctionnement, une structure indépendante ne peut donc pas développer une masse salariale adaptée.

Le système d'indemnisation des intermittents du spectacle, qui a fait couler beaucoup d'encre fut un temps, est peu à peu rapproché du système classique d'indemnisation, laissant de côté l'avancée sociale qu'il a constitué et constitue encore. S'il s'agit seulement d'un régime d'indemnisation du chômage, il conditionne en partie le statut de l'artiste et donc sa place dans la société.

Peut-on parler d'expertise en matière de politique culturelle ?

Les FRAC (Fonds régionaux d'art contemporain), à leurs débuts, avaient un fonctionnement très ouvert et permettaient de faire fonctionner les milieux artistiques locaux. Puis les professionnels du marché de l'art les ont investis et prennent maintenant l'ensemble des décisions. Il s'agit là d'une forme d'exclusion du politique.

Peut-être que la clé se trouve dans le système de relation techniciens (experts)/élus ?

Mais qui sont les techniciens de la DRAC et comment y parviennent-ils ?

Il faudrait favoriser la place des professionnels dans ces services et mettre en place des collèges (exemple : comité de sélection FIACRE- Région Rhône-Alpes).

L'Observatoire des politiques culturelles, l'Agence musique et danse... Ces structures de veille perdent peu à peu leur poids, alors que leur expertise du terrain est indispensable dans l'évaluation des politiques culturelles (étude, bilan, analyse). Les rapports et études mettent un certain temps pour être publiés et la prise en compte des préconisations semble quelque peu incertaine, les décideurs en faisant ce qu'ils veulent. On ne compte plus le nombre de belles paroles prononcées lors de colloques toutes échelles confondus, restées sans effet.

Toutefois, il y a eu des moments où la parole des consultants était prise en compte. On note aussi qu'il y a des valeurs qui s'opposent entre le quantitatif, inhérent à une démarche scientifique d'observation et de recherche, et des terrains plus sensibles dans lesquels s'engage parfois le décideur.

Aussi, l'expertise se lie parfois à une forme d'opportunisme sur des questions « dans l'air du temps » (Les îlots, nouveaux territoires de l'art...), dont le soufflet médiatico-politique retombe vite, laissant en friche le secteur concerné.

Enjeux politiques du secteur culturel

Pour les collectivités territoriales, la culture est perçue comme étant transversale. La culture est le reflet de la ville, une vitrine. La culture devient souvent un outil, instrumentalisée en objet de communication. L'Etat, au contraire, estime davantage le projet culturel pour ce qu'il est plutôt que pour ces impacts sur le territoire. La politique sur le plan local se résume donc à de la communication. Il n'y a plus de différences flagrantes entre la politique publique et le mécénat. Tous attendent des chiffres, des retombées.

Il y a un manque de communication total entre les « initiés » et les politiques.

Il est important de réfléchir aux positions professionnelles des acteurs culturels que le groupe rassemble et d'oser aussi les remettre en question.

La politique culturelle n'est plus un enjeu essentiel. Il y a des années, la culture était perçue comme essentielle et il y a eu la construction d'une politique culturelle à l'échelle des territoires. Il y avait une synergie entre le politique et le militantisme. Il y a eu beaucoup de progrès en terme d'offre culturelle sur l'ensemble des territoires grâce à cette énergie et cette conviction. La dimension politique est au cœur du travail des acteurs culturels. Notre rôle est de sensibiliser les gens à l'indispensable culturel. Il s'agit aujourd'hui de retrouver cette ferveur !

Le problème est que la culture est devenue un secteur, le "secteur culturel".

Si la sectorisation a été essentielle pour valoriser le travail des artistes et des différents métiers de la culture, ses enjeux ont été récupérés pour la valorisation des territoires (fédération d'éducation populaire), instrumentalisés (communication, travail dans les quartiers...).

Il y a donc une fracture qui semble être à l'image de la société.

Aujourd'hui, ce domaine de la culture semble perdre de vue ses propres valeurs à mesure que le secteur s'institutionnalise, se professionnalise, l'engagement se perd. Vu d'ailleurs la perte de sens est incompréhensible, au regard de tout ce qui a été mis en place depuis la création du ministère de la culture : le modèle français d'exception culturelle est toujours envié alors qu'il est gangréné de l'intérieur.

Se pose alors la question de l'utilité de l'art et de la culture. Il est incroyable que l'on doive aujourd'hui reposer cette question, notamment lorsque l'on regarde du côté des pays où la politique culturelle est inexistante, où tout est à construire : la question de la structuration d'un secteur et de sa prise en compte au plan politique et budgétaire ne remet pas en question son utilité. On se doit d'avoir une vision plus globale de la société.

Création et réception

A-t-on le droit de créer sans se poser la question de la réception ? Qu'en est-il de l'art pour l'art, la création sans vocation sociale, l'art qui ne cherche pas à être populaire. Cette forme d'art tourne en rond sur lui-même, l'artiste dans son égo-centrisme cherche à conserver un statut (vis-à-vis des pairs surtout), c'est une situation qui peut devenir stérile. Dans une autre logique de réception, l'artiste peut concevoir son œuvre en pensant à la vente, à sa position dans le marché de l'art.

Alors que l'artiste a besoin de montrer son travail à des publics, la question de la réception se pose aujourd'hui obligatoirement. Un artiste qui crée, c'est un artiste qui crée pour. S'il reçoit des fonds publics, un projet est tenu de se mettre dans un sens "au service" de la communauté. Est-ce légitime de devoir passer par un soutien politique pour qu'un projet existe ?

On peut sur ce point prendre l'exemple de la diffusion théâtrale. Les financements de production dépendent des engagements pris par le "groupe des 20/ réseau de Villes" au niveau de la diffusion. Une création théâtrale est financée par la région Rhône-Alpes si au moins 5 lieux culturels s'engagent à l'acheter (entre autres conditions). Ce système permet d'envisager l'après, la diffusion. Par contre il perpetue un certain immobilisme, des programmations préfabriquées...

Bien des projets préfèrent alors rester en dehors des circuits institutionnels : proposer des concerts à prix libres où l'économie repose sur les recettes du bar, défrayer les artistes si possible... Répéter dans sa cave implique de vivre d'un travail alimentaire, et confine la création à l'amateurisme et à la précarité. La liberté certes, mais à quel prix ?

Y a-t-il d'autres manières d'agir entre amateurisme et institutionnalisation ?

Parmis les manières d'agir, une troisième voie semble possible, celle qui s'ancre dans une problématique d'économie sociale et solidaire.

La politique culturelle devrait reposer sur la mise en place de dispositifs structurants. Ces lieux auraient un rôle transversal sur les plans politiques, artistiques, économiques et socioculturels. L'intervention publique doit être structurante, doit favoriser la mutualisation, doit solidifier les structures vis-à-vis du marché économique, doit permettre l'ouverture vers l'étranger.

Ces structures seraient entièrement autonomes, viserait l'autofinancement ou en tous cas l'indépendance. L'Etat et les collectivités seraient des partenaires et non des tutelles. La gouvernance se baserait sur un projet artistique fort, investirait le champ du politique et rassemblerait de bonnes conditions administratives.

Dans la multiplication des financements, on peut trouver une forme d'autonomie, de gouvernance partagée. Cela permet aussi que les opérateurs soient portés par des objectifs, des mandats clairs. Le rendu des comptes et l'évaluation des actions vont de soit à condition que cela soit concerté, pertinent par rapport au projet.

On peut prendre l'exemple de la Maison de la Danse qui est une SCOP. Les employés sont copropriétaires de la société, en quelque sorte actionnaires du projet. Les financeurs sont impliqués au même titre. Tous se mobilisent autour du projet, l'investissement est partagé collectivement.

Des projets de ce type émergent, certains arrivent à trouver les conditions institutionnelles pour se développer, d'autres sont laissées à la marge malgré le caractère innovant de leur démarche (MetaLab).

Des équilibres sont à trouver et cela est souvent difficile : l'histoire de nos politiques culturelles est telle qu'il n'est pas aisé de tout remettre en question.
Comment quitter l'existant, pour aller vers quelque chose de nouveau ?
On y tend, il faut aller plus loin.